

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'EIVP DU 28 NOVEMBRE 2022**

Approuvé par le Conseil d'administration du 19 décembre 2022

Membres du Conseil :

Présents

M. Jérôme Gleizes	Conseiller de Paris, Président du Conseil d'administration
Mme Marie-Christine Lemardeley	Conseillère de Paris
M. Vincent Bimbard , représenté par M. Jean Grillot	Président de l'Association des ingénieurs territoriaux de France
M. Maxime Hua	Représentant l'Association des anciens élèves de l'EIVP
M. Jesus Alfaro	Représentant des élèves
M. Thomas Cognot	Représentant des élèves

Représentés (ayant donné pouvoir)

M. François Dagnaud	Conseiller de Paris
Mme Nathalie Maquoi	Conseillère de Paris
M. Sylvain Raifaud	Conseiller de Paris
M. Jean-Noël Aqua	Conseiller de Paris
M. Gilles Roussel	Président de l'Université Gustave Eiffel
M. Anthony Briant	Directeur de l'Ecole des Ponts ParisTech

Absents excusés:

M. Antoine Guillou	Conseiller de Paris
Mme Elisabeth Stibbe	Conseillère de Paris
Mme Catherine Ibled	Conseillère de Paris
Mme Ghislaine Geffroy	Présidente du conseil de perfectionnement

Ont également assisté à la réunion :

M. Franck Jung, directeur de l'EIVP
Mme Laurence Berry, secrétaire générale de l'EIVP
M. Jacques-Henri de Lavit, directeur de cabinet de Marie-Christine Lemardeley
M. Damien Glories, chef du service de l'enseignement supérieur et de l'innovation, DAE, Ville de Paris
M. Laurent Kandel, chef du bureau de l'enseignement supérieur, DAE, Ville de Paris
M. Jean Cambou, bureau de l'enseignement supérieur, DAE, Ville de Paris
M. Laurent Ducourtieux, représentant du personnel enseignant de l'EIVP
Mme Marie-Claude Bonan, représentante du personnel administratif et technique de l'EIVP

Jérôme Gleizes ouvre la séance à 10h07.

Il constate que le quorum est atteint. Il observe que le nouveau directeur de l'École des Ponts, **Anthony Briant**, a donné pouvoir et se réjouit que l'École des Ponts s'implique à nouveau dans ce conseil d'administration.

Gilles Roussel, ayant donné pouvoir, participe néanmoins aux débats en visio-conférence.

Jérôme Gleizes relève que le conseil d'administration a été convoqué pour motif d'urgence pour procéder au débat d'orientation budgétaire qui n'a pas pu être engagé lors de sa précédente réunion. Les convocations ont été envoyées trois jours francs avant la séance. **Jérôme Gleizes** signale qu'une déclaration sera proposée au vote des administrateurs à l'issue du débat. Il demande aux administrateurs s'ils acceptent d'examiner le dossier inscrit à l'ordre du jour ou s'ils demandent son report à une séance ultérieure.

Le conseil d'administration accepte à l'unanimité d'examiner le dossier inscrit à l'ordre du jour.

Le compte-rendu de la séance du 19 octobre 2022 est approuvé à l'unanimité avec une modification demandée par **Gilles Roussel**.

Budget

2022 – 040 : Débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2023

Jérôme Gleizes demande au directeur de l'EIVP de rapporter le projet.

Franck Jung expose les grandes lignes de la trajectoire budgétaire de l'établissement : un périmètre stable, des recettes propres diversifiées qui assurent une autonomie financière relative, un équilibre budgétaire fragile avec des soldes d'exécution déficitaires sur les années 2017 à 2020. Un excédent a exceptionnellement été constaté en 2021, principalement en raison du report de nombreuses opérations et de vacances de poste de longue durée. Parmi les éléments favorables du contexte, la demande soutenue du marché de l'emploi pour des jeunes ingénieurs et la confirmation de l'I-SITE FUTURE, désormais porté par l'université Gustave Eiffel dont l'EIVP est établissement-composante. Parmi les menaces, la situation dégradée des finances publiques et les contraintes particulières qui pèsent sur le budget de la Ville de Paris. L'année 2023 sera marquée par des échéances importantes : le renouvellement de l'accréditation du titre d'ingénieur, sous statut d'étudiant et sous statut d'apprenti, par la Commission des titres d'ingénieurs (Cti), ainsi que le renouvellement de l'accréditation des deux mastères spécialisés Urbantic et Urbeausep par la Conférence des grandes écoles. Un élément qui sera particulièrement regardé par les organismes d'accréditation est le taux d'encadrement par le corps professoral permanent de l'École. **Franck Jung** indique être régulièrement en contact avec la Cti, cela a encore été le cas la semaine précédant le conseil, pour apporter des éléments de preuve sur la prise en compte des recommandations et notamment l'évolution du taux d'encadrement. L'établissement dispose de peu de marges de manœuvre, aussi bien en recettes qu'en dépenses, et devra faire face à l'augmentation des salaires de la fonction publique et à la hausse des prix. Notamment, l'évolution de l'indice de révision du loyer entraîne une charge supplémentaire de 97.000 € par rapport à 2021, qui annule l'effet de la renégociation du contrat de bail. Dans ce contexte, la diminution de 400.000 € du montant de la subvention de fonctionnement de la Ville de Paris, qui a été annoncée par la tutelle, met l'établissement en grande difficulté. À la baisse de subvention annoncée s'ajoutent 115 k€ d'augmentation du point d'indice, 65 k€ de hausse des tarifs de l'énergie, 100 k€ d'augmentation du loyer. Le différentiel par rapport à 2021 est de 700 k€, soit plus de 10% des recettes réelles de fonctionnement, alors que le budget de l'établissement comporte 90% de dépenses contraintes (salaires, loyers, engagements de dépenses pluriannuels). Il ne s'estime pas en capacité, dans ces conditions, de présenter une trajectoire répondant aux attentes de la Cti.

Jérôme Gleizes demande à la secrétaire générale de présenter des éléments d'infographie.

Laurence Berry présente la séquence des résultats de l'établissement depuis 2017, les évolutions attendues des grands postes de dépenses (dépenses de personnel, loyer), ainsi que les recettes nouvelles attendues de l'ouverture de la filière en apprentissage. Plusieurs scénarios sont présentés : la fermeture de la formation d'assistant en architecture et deux hypothèses d'augmentation des tarifs. Aucun de ces scénarios ne permet de construire un budget à l'équilibre en 2023 et seule une augmentation drastique des frais de scolarité permettrait de rattraper, en trois ans, la diminution de la subvention.

En réponse à une question de **Maxime Hua, Franck Jung** précise que le bâtiment annexe est utilisé par la formation d'assistant en architecture, mais aussi par les autres formations de l'École ; dans un contexte où la création de la filière en apprentissage nécessite des salles, il n'est pas évident de fonctionner sans ce bâtiment.

Jérôme Gleizes évoque d'autres scénarios plus structurants : le rachat du bâtiment auprès de la RIVP et son affectation à l'EIVP, ou une intégration plus forte à l'université Gustave Eiffel à l'instar d'ESIEE-Paris. Il souligne qu'il y a une inertie des dépenses et qu'aucun des scénarios présentés ne permet de rattraper immédiatement le différentiel. La principale dépense est le loyer. Une autre hypothèse serait de quitter ce lieu pour un site plus abordable. L'EIVP a écrit à la secrétaire générale de la Ville de Paris dès le mois de septembre et n'a pas reçu de réponse officielle. Un rendez-vous est organisé le 15 décembre avec le secrétaire général adjoint et la directrice des ressources humaines. **Jérôme Gleizes** rappelle que le rapport de la Chambre régionale des comptes a reconnu que l'École est très bien gérée mais qu'il a aussi relevé un problème de dépendance vis-à-vis de la Ville.

Marie-Christine Lemardeley convient que le rapport de la Chambre régionale des comptes est très favorable à l'École ; il reconnaît la qualité des formations et de l'insertion professionnelle des diplômés et l'apport de l'intégration à l'université Gustave Eiffel. Il n'y a pas d'idée de punition. La Ville de Paris est confrontée à une baisse des dotations de l'État ; toutes les lignes budgétaires sont touchées par cette baisse. Il faut trouver des pistes à plus ou moins long terme. La fermeture de la formation d'assistant en architecture est plutôt à envisager comme le commencement d'autre chose. Il y a l'opportunité de rediriger cette formation qui, actuellement, n'est pas diplômante, et de la faire évoluer vers une nouvelle licence avec l'université Gustave Eiffel. **Marie-Christine Lemardeley** indique avoir eu très récemment un entretien avec la nouvelle Ministre de l'enseignement supérieur et avoir évoqué avec elle l'absence de soutien financier de l'État à l'EIVP. Elle estime que l'accueil de la Ministre a été très ouvert et compte sur **Gilles Roussel** pour appuyer la demande. Il y a une discussion très large à mener avec le secrétariat général de la Ville.

Marie-Christine Lemardeley souhaite enfin poser le cadre procédural de la séance. Le conseil d'administration votera pour prendre acte de la tenue du débat ; il n'est pas demandé aux administrateurs de se prononcer sur les scénarios présentés.

Jérôme Gleizes précise que le diplôme d'assistant en architecture existe ; il n'est pas reconnu nationally mais que les diplômés ont un taux très important d'insertion professionnelle ou de poursuite d'études. Cette formation est gérée dans le cadre d'une convention avec la Ville de Paris, l'EIVP ne peut pas décider seule de sa fermeture. **Franck Jung** estime possible un travail avec l'université Gustave Eiffel pour un meilleur adossement de la formation.

Marie-Christine Lemardeley demande pourquoi l'établissement n'envisage pas de reprendre ses provisions. **Jérôme Gleizes** précise qu'il s'agit d'excédents capitalisés. **Laurence Berry** indique que le report d'excédents cumulés doit être constaté au compte administratif avant d'inscrire les crédits en budget supplémentaire. Les crédits ne peuvent pas être inscrits directement au budget primitif. De plus, cette opération ne sera possible que sur l'exercice 2023 ; ensuite, l'établissement n'aura plus aucune réserve. **Gilles Roussel** fait le parallèle avec la ponction sur les fonds de roulement des universités, qui est possible uniquement pour financer des investissements, et ceci de manière ponctuelle. Il note la piste de revenir vers le Ministère de l'enseignement supérieur pour un accompagnement ponctuel. Selon lui, ce type de financement est habituellement accordé pour des actions nouvelles ; il faut, pour l'obtenir, la promesse d'un travail plus à long terme ou d'orientations plus générales. Il note aussi la question de l'immobilier. Il relève qu'on est déjà à un niveau de financement bas de la structure et qu'au-delà on prend le risque de dégrader la qualité ou l'offre de formation. Il y a encore un travail possible avec l'université sur l'offre de formation et sur les mutualisations, mais il faudra assez rapidement ouvrir la discussion avec le Ministère de l'enseignement supérieur, en lien avec la sortie d'expérimentation, sans perte de tutelle de la Ville de Paris.

Jérôme Gleizes abonde dans le sens d'un maintien de la tutelle de la Ville de Paris. Le nombre de fonctionnaires fournis à la Ville de Paris augmente chaque année et il y a même une demande de la DRH de la Ville d'augmenter le nombre de places au concours. Il estime que le nombre total d'élèves ingénieurs a vocation à augmenter ; la Chambre régionale des comptes a bien observé que la demande est très forte. Le dialogue avec le Ministère doit prendre en compte le fait que l'École forme des ingénieurs pour les collectivités territoriales.

Jean Grillot affirme ne pas pouvoir imaginer que les choses se fassent sans un minimum de durée. Il s'étonne que cela ne soit pas encadré par une convention qui donne à l'École une visibilité sur ses moyens. En particulier, la question immobilière demande du temps. **Jérôme Gleizes** rejoint l'idée de proposer une convention pluriannuelle, à l'instar d'autres opérateurs de la Ville.

Maxime Hua demande comment s'explique l'absence de soutien du Ministère de l'enseignement supérieur. **Jean Cambou** l'explique par l'histoire de l'École. L'EIVP a été créée à une époque où la gestion de la Ville de Paris était confondue avec celle de la Préfecture de la Seine ; elle a été créée en même temps que l'ENTPE qui forme les ingénieurs des services déconcentrés de l'État. **Jérôme Gleizes** estime qu'il est important de rappeler cet historique. Il souhaite le retour du représentant du Ministère au conseil d'administration. **Maxime Hua** relève que de nombreux diplômés de l'École travaillent dans les services de l'État. **Franck Jung** suggère un tour de table élargi à d'autres acteurs y compris les collectivités locales.

Jean Grillot relève qu'il y a une problématique de TVA sur le loyer et s'interroge sur les possibilités de récupération. **Gilles Roussel** et **Jean Cambou** évoquent la récupération de la TVA sur les dépenses de l'activité de recherche. **Laurence Berry** convient que cette possibilité existe mais concerne une toute petite partie de l'activité de l'EIVP.

Franck Jung insiste sur le risque que la Cti n'accorde qu'une accréditation restreinte à un an. Cela aurait un effet très négatif sur l'attractivité de l'École et appellerait des mesures très rapides.

Maxime Hua relève que le prévisionnel mentionne une diminution des subventions aux associations étudiantes, alors que ce point n'a pas été évoqué. **Franck Jung** confirme que, dans une logique budgétaire, ce type de ligne est sacrifié en tout premier lieu.

Jérôme Gleizes présente aux administrateurs un projet de déclaration. Le texte définitif de la déclaration, adopté après échanges entre les administrateurs, est annexé au présent compte-rendu.

Laurent Ducourtieux évoque les synergies entre la formation d'assistant en architecture et la formation d'ingénieur, notamment à l'occasion du projet « construction ».

A l'issue de ces échanges, la délibération prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire est adoptée à l'unanimité.

Le texte de la déclaration du conseil d'administration est adopté à l'unanimité, **Marie-Christine Lemardeley** et **Jérôme Gleizes** ne prenant pas part au vote.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question diverse n'étant évoquée, le Conseil d'administration est clos à 11h39.

Annexe : Déclaration adoptée par le conseil d'administration de l'EIVP le 28 novembre 2022

Conscient des contraintes qui pèsent sur le budget de la Ville de Paris, le conseil d'administration de l'École des ingénieurs de la Ville de Paris souhaite néanmoins alerter la tutelle de l'École sur les conséquences d'une réduction soudaine des moyens de l'établissement.

Nous rappelons que le récent rapport de la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France a rendu compte des points forts du positionnement de l'EIVP, de l'apport de son intégration à l'Université Gustave Eiffel. Il reconnaît la qualité de sa gestion, même si la fragilité de l'équilibre financier a été relevée.

En 2023, l'EIVP devra produire les éléments d'auto-évaluation en vue du renouvellement de l'accréditation du titre d'ingénieur en génie urbain, sous statut d'étudiant et sous statut d'apprenti. Lors de la précédente accréditation, en 2018, la Cti avait relevé, parmi les points faibles de l'EIVP, la taille réduite du corps professoral et avait recommandé à la tutelle de donner une meilleure visibilité à l'École sur ses moyens. Le risque de perte d'accréditation de la formation d'ingénieur en génie urbain, mission statutaire de l'établissement, est réel si l'EIVP n'est pas en capacité de présenter une trajectoire répondant aux critères de l'accréditation.

Aujourd'hui, la formation d'ingénieur pourrait perdre son accréditation si aucune disposition n'est prise pour financer l'embauche d'enseignants titulaires. Le calibrage de la subvention, tel qu'il a été annoncé, va conduire l'École à mettre en œuvre, de manière précipitée, des décisions difficiles pour compenser cette perte de recette : fermeture de la formation d'assistant en architecture, nouvelle augmentation des frais de scolarité, réduction des moyens des associations étudiantes.

Ces dispositions ne seront pas suffisantes pour assurer un équilibre de gestion avec une subvention durablement réduite et d'autres décisions seront à envisager, notamment pour alléger le coût immobilier (un quart des dépenses de fonctionnement de l'École).

Le conseil d'administration appuie la démarche du président et du directeur de l'EIVP qui avaient anticipé la situation et adressé, dès septembre 2022, des propositions à la secrétaire générale de la Ville de Paris. À ce jour, ce courrier est resté sans réponse.

Le conseil d'administration demande qu'un travail soit engagé avec la tutelle pour identifier les voies et moyens permettant d'assurer la pérennité de l'École dans un contexte budgétaire durablement plus contraint pour la Ville de Paris. Un besoin de dessiner une trajectoire financière et de donner une visibilité à l'École sur ses moyens pourrait se matérialiser par une convention pluriannuelle. Des actions sont à mener auprès de la RIVP, propriétaire des locaux de l'École, et auprès du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, en associant l'Université Gustave Eiffel.

Le conseil d'administration souhaite enfin souligner que c'est un atout, pour la Ville de Paris, de pouvoir compter sur un flux de jeunes diplômés dont les compétences répondent à ses attentes et à celles de ses opérateurs, dans une période où les employeurs et la société ont, plus que jamais, besoin de jeunes ingénieurs, formés pour faire face aux défis du dérèglement climatique et de la transition vers un modèle de développement soutenable.